

COMITÉ CONSULTATIF

DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

OU EN DIFFICULTÉ D’Adaptation OU D’APPRENTISSAGE

Procès-verbal de la première rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage tenue au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur à Repentigny, le mercredi 22 mars 2017, à 19 h.

Sont présents :

M. Jean-François Beauchamp Représentant des parents

Mme Marie-Josée Couture Représentante des parents

Mme Caroline Drouin Représentante du personnel professionnel

Mme Nicole Ducharme Représentante des parents

Mme Monique Labossière Représentante du syndicat de l’enseignement

Mme Nadine Boyer Représentante du personnel de soutien

M. Thierry Lauzon Directeur adjoint des SEPEC

Mme Brigitte Martel Représentante des parents

Mme Caroline Savoie Représentante du syndicat de l’enseignement

Mme Hélène Fortin Représentante des parents

Mme Isabelle Parent Représentante des parents

Mme Marie-Josée Roy Représentante des parents

Sont absents :

Mme Bianca Bélisle Représentante des directions d’école

Mme Michelle Demers Représentant des organismes extérieurs

Mme Marie-Claude Gosselin Représentante des parents

M. Yannick Larue Représentant des parents

Mme Sandra Santos Représentante des parents

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Mot de bienvenue

La réunion débute à 19 h 08.

M. Thierry Lauzon souhaite la bienvenue à tous les membres.Il est alors convenu que Madame Isabelle Parent présidera la rencontre.

#### **2.0 Lecture et adoption de l’ordre du jour**

Mme Isabelle Parent fait une lecture rapide de l’ordre du jour.

Il est demandé d’ajouter une question au point 10 concernant le blogue.

*Adopté à l’unanimité.*

1. **Droit de parole au public**

Aucun sujet

4.0 Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux des rencontres du 7 décembre 2016 et du 1er février 2017.

Dans le procès-verbal du 7 décembre dernier, il est demandé d’enlever le « S » dans le nom de M. Jean-François Beauchamp. Il est aussi demandé d’ajouter le mot « rencontre » au point 4. Mme Monique Labossière propose d’adopter le procès-verbal du 7 décembre, M. Jean-François Beauchamp appuie la proposition.

Dans le procès-verbal du 1er février, il est convenu de modifier le texte de la proposition du point 6. Mme Marie-Josée Couture propose d’adopter le procès-verbal du 1er février, Mme Caroline Savoie appuie la proposition.

5.0 Suivi sur la répartition des élèves 2017-2018

M. Thierry Lauzon indique que deux enjeux majeurs sont suivis de près – les clientèles TSA ainsi que les DL, et ce, compte tenu de l’augmentation du nombre d’élèves.

En ce moment, il n’y a pas de changement présenté puisque les données reçues concernant les classements sont encore préliminaires.

Un suivi sera réalisé en fonction des informations disponibles lors de la prochaine rencontre.

6.0 Consultation : Règles budgétaires des écoles et centres 2017-2018

Dès le début de la présentation des règles budgétaires, une question est posée concernant le nombre d’orthopédagogues attribués aux classes ressources dans les écoles secondaires. Il aurait été mentionné au conseil des commissaires que la façon d’attribuer les orthopédagogues à la clientèle des classes ressources aurait été modifiée.

M. Thierry Lauzon, mentionne que ce n’est pas le cas. Il explique que pour une première fois à la CSA, le nombre de classes ressources est maintenant égal dans chacune des écoles. Donc, le nombre d’orthopédagogues rattachés à cette clientèle est maintenant équivalent dans l’ensemble des écoles. Nous n’avons plus à faire une distinction particulière pour cette clientèle comme par le passé.

M. Thierry Lauzon attire l’attention des membres sur le fonds 5 qui est réservé à la clientèle à risque et EHDAA. Les dépenses admissibles au fonds 5 sont principalement réservées à défrayer le coût des ressources humaines.

M. Thierry Lauzon explique qu’il est possible, lors de situations particulières, d’obtenir une aide additionnelle suite à l’analyse de la situation et à l’approbation de la direction des SEPEC.

De plus, il est spécifié que les allocations supplémentaires ne peuvent être utilisées à d’autres fins que celles allouées et que l’ensemble des sommes du fonds 5 de l’école doit avoir été utilisé avant de transférer à l’école les montants de l’aide additionnelle.

Le comité est en accord avec le projet de consultation des règles budgétaires des écoles 2017-2018

*Adopté à l’unanimité.*

7.0 Présentation du processus de classement

 Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

8.0 Démarche concertée – protocole TDAH

M. Thierry Lauzon mentionne qu’il a rencontré plusieurs médecins en lien avec le protocole TDAH et qu’il voudrait partager ces informations avec le Comité. Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

Il est demandé que le temps prévu pour chaque point soit respecté et/ou ajusté afin que les membres du comité puissent échanger sur l’ensemble des points à l’ordre du jour.

9.0 Bloc d’information

*9.1 Présidence*

Il y a discussion sur le fait qu’il n’y ait pas de plainte au comité. Il appert que le nombre de plaintes varie d’une année à une autre.

*9.2 Comité de parents*

La grande réussite de la conférence du 20 mars est soulignée. Sur 160 personnes inscrites, il y a eu 126 participants.

*9.3 RCP LLL*

* 1. *Commissaire-parent*

Il est demandé aux membres du Comité EHDAA d’effectuer un survol sur le site de la Commission scolaire afin de pouvoir échanger sur les améliorations possibles. Il serait important de faire suivre les recommandations par courriel à Mme Couture.

 Mme Marie-Josée Roy nous remet un document publicitaire pour la trousse EHDAA. Elle propose que nous en fassions la lecture et si le Comité est d'accord, elle en fera la promotion.

10.0 Divers

Une question sur le Blogue quant au dépôt des procès-verbaux. Ceux-ci ayant déjà été déposés, il n’y a aucune recommandation de proposée.

11.0 Fin de la rencontre

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Jean-François Beauchamp, à 21 h 17, que la séance soit levée.

La présidente par intérim, La secrétaire,

Isabelle Parent Annik Duranleau